



Cette charte a été rédigée afin que ces pages soient un lieu d'échange sympathique et agréable pour tous. Ces pages ne sont pas destinées à recevoir des promotions commerciales ou n'ayant pas un caractère d'utilité publique. Si le modérateur estime qu'une publication est non conforme aux bons usages du net, à la loi française ou à notre charte de bonne conduite, il se réserve le droit de supprimer le commentaire ou le contenu sans préavis.

Nous vous remercions de tenir compte des conseils suivants lorsque vous postez ou commentez sur les murs des pages de la ville d'Angers.

- Soignez votre langage, évitez les jargons, argots et autres langages SMS.
- Evitez les commentaires et contenus répétitifs (spamming). La multiplication de publications identiques ou l'usage répété de lettres dans un mot seront automatiquement détectés et supprimés par Facebook/Twitter. De plus, l'envoi répété de la même chose n'augmente pas l'impact du contenu. Le « Trolling » (Le terme troll désigne, dans le jargon de l'internet, un personnage maléfique dont le but premier est de perturber le fonctionnement des forums de discussion en multipliant les messages sans intérêt ou, plus subtilement, en provoquant leur multiplication), n'est pas admis, les comptes seront systématiquement ignorés ou bannis/bloqués.
- Soyez tolérant dans vos échanges, exprimez-vous poliment, les insultes ou autres attaques personnelles ne seront pas tolérées sur la page. Ne cherchez pas le conflit, les règlements de compte, provocation ou acharnement sur une même personne ne sont pas tolérés, même en l'absence d'insulte.
- Pour vous adresser à une personne en particulier dans un fil de commentaire, vous pouvez utiliser le symbole @ suivi du nom de son profil.
- Respectez la vie des autres, ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille...) ou à celle d'un tiers sans son accord. Prenez un temps de réflexion avant d'envoyer votre message.
- Les contenus à caractère politique, partisan, seront systématiquement supprimés.
- N'écrivez pas en majuscule. **LES MAJUSCULES DONNENT L'IMPRESSION QUE VOUS CRIEZ.**

Ce que vous ne diriez pas lors d'une conversation réelle, ne l'écrivez pas non plus sur Facebook ou Twitter

Interdictions légales :

La publicité et le prosélytisme : annoncer un événement est possible mais en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion.

Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.

L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.

Expressions politiques et dispositif éditorial spécifique en période préélectorale :

Les collectivités territoriales sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. L'article L. 52-8 du Code électoral interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de communication numérique à des fins de propagande électorale.

Les réseaux sociaux de la Ville d'Angers n'ont donc pas pour objet l'expression des partis politiques et de leurs candidats, ni celle de leurs soutiens. Il est dès lors demandé aux usagers de faire montre de réserve dans leur expression à caractère politique. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est strictement interdite sur cette page et sera donc supprimée sans préavis.

Durant une période électorale, les usagers doivent également s'abstenir de tout propos de caractère élogieux sur l'action de la Ville.

Merci de nous avoir lu jusqu'ici. A tout de suite sur nos pages !